

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNADMSA
DU 20 OCTOBRE 2021**

Etant donné le contexte de crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui et les mesures visant à réduire les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, les membres du Conseil d'Administration du Syndicat National des Agents de Direction MSA se sont réunis en audioconférence via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOEREC, le **mardi 20 octobre 2021, de 10 h à 12 h 30.**

Monsieur Edgard CLOEREC, Président de séance, remercie les participants pour leur présence assidue malgré les circonstances du distanciel.

ETAIENT PRESENTS en audio-conférence :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------------|
| - Monsieur Edgard CLOEREC | - Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU |
| - Monsieur Fabrice CHARTIER | - Monsieur Jean-Jacques LAFAYE |
| - Madame Claude CHAUSSÉE | - Monsieur Etienne LE MAUR |
| - Monsieur Etienne DUCONGÉ | - Monsieur Thierry MAUHOURAT-CAZABEILLE |
| - Monsieur Arnaud DU MANOIR DE JUAYE | - Madame Anne PICOUX |
| - Madame Bénédicte FEUILLEUX | - Monsieur Denis RAMET |
| - Monsieur Thierry GIRARD | - Madame Pauline SIRE |

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| - Madame Karine AMARANT | - Madame Marie-Christine CHAMBE |
| - Monsieur Franck ASTIER | - Monsieur Pierrick OLIVIER |
| - Monsieur Jacques BIET | |
| - Monsieur Charles BODELOT | |
| - Monsieur Jean BOISSIERE | |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du SNADMSA du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

2. POINTS STATUTAIRES

Préalablement, le Président rappelle le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration effectué lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2021 et précise qu'il a été sollicité depuis par Madame Marie-Bénédicte BLANC (DSIM à iMSA) et Madame Céline ARGENTI-DUBOURGET (Provence Azur) pour intégrer le Conseil. Les membres du Conseil sont favorables pour inviter ces nouveaux collègues lors des prochaines réunions en attendant leur intégration officielle lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale 2022.

2.1. Représentativité

Restons attentifs à notre vie statutaire qui est scrutée par la Direction Générale du Travail (DGT) au regard des règles de la représentativité. Nous devons justifier de cette représentativité par la vie du syndicat et de son influence sur la branche des Agents de Direction du Régime Agricole (liste d'aptitude, refonte de la liste et du comité des carrières, commission de discipline). La DGT considère que nous sommes représentatifs au regard de l'ensemble des critères. Nous devons aussi être présents sur au moins 60 départements et démontrer notre autonomie financière.

Notre dossier va être présenté au Haut Conseil du Dialogue Social qui examine les branches (280) en novembre prochain. A l'issue avec avis favorable, les arrêtés seront pris sur la branche qui nous concerne. Donc, la vie conventionnelle et notamment la Commission Paritaire Mixte (CPM) ne pourront pas démarrer avant décembre prochain.

Dans l'attente, il y a toujours un contentieux au sein du Régime Général et avec la CFTC. Nous sommes donc à l'arrêt sur certains dossiers comme les points art.19.2 de la Convention Collective Nationale en Commission Paritaire Mixte par exemple. Le Conseil d'Administration de la FNEMSA pourrait peut-être prendre une mesure unilatérale notamment pour les pivots.

2.2. Adhésions

Le Conseil prend acte des nouvelles adhésions au syndicat, à savoir :

- Anne DAL-MOLIN - Directrice Générale MSA Marne Ardennes Meuse
- Sébastien ROLLAND - Sous-Directeur MSA des Charentes
- Jérôme RAMIER - Directeur iMSA

Par ailleurs, différents contacts vont être pris prochainement avec des Agents de Direction, tels que :

- Stéphanie ABID, Directrice Générale MSA Limousin
- Brigitte LE CLECH, Sous-Directrice MSA MAM (vient CAF Côtes d'Armor)
- Myriam MONNIER, Sous-Directrice MSA Ain Rhône
- Solène PITOLLAT, Directrice Adjointe MSA Limousin

- Sophie SARFATI, Sous-Directrice MSA Limousin
- Roxane EVRAERT
- Samira LEGSIR - MSA Sud Aquitaine
- Marie Apolline ETHIEVANT, Directrice Comptable et Financière iMSA
- Marina LAPEYRE, MSA Ile de France
- David LÉBOUVIER - MSA du Limousin (contact par P.SIRE)
- Amédée El Gharbi (contact par J.BIET)
- Nicolas MACQUERON, Sous-Directeur MSA Grand Sud (contact par P.SIRE)
- Laetitia LE BRAS JACOB, Sous-Directrice MSA Armorique (contact par A.PICOUX)

Sont également rappelés, les nouvelles nominations en tant que Directeur Comptable et Financier :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 :
 - o MSA Charentes : Fatiha ABDELKADER (01/01/2020)
 - o MSA Marne Ardennes Meuse : Cécile BOISTUAUD (01/01/2020)
 - o MSA Poitou : Agnès VEILLON (01/04/2020)
 - o MSA Haute Normandie : Rodny LOUIS-MARIE (01/08/2020)
 - o MSA Languedoc : Marianne CARIOU (05/10/2020)
 - o CGSS Guadeloupe : Emmanuel SURVILLE (15/06/2020 – par intérim)
 - o CSS Mayotte : Ibrahim ISSOUF (01/09/2020 – par intérim)
- du 1^{er} janvier 2021 à ce jour :
 - o CGSS Martinique : Mme Mylène ALONZEAU (01/04/2021 – par intérim)
 - o iMSA : Marie-Apolline ETHIEVANT (01/09/2021)
 - o MSA Sud Aquitaine : Samira LEGSIR (01/09/2021)
 - o MSA Alsace : Roxane EVRAERT (06/09/2020)
 - o MSA Ile de France : Marina LAPEYRE (01/10/2021)
 - o MSA Midi Pyrénées Sud : Anne-Sophie MATTONE (01/12/2021)

Une présentation de l'Institution aux nouveaux cadres dirigeants se déroulera le 2 décembre prochain. 33 nouveaux collègues ont été nommés depuis 2020.

2.3. Elections du Bureau

Le Conseil est informé du souhait de Monsieur Franck ASTIER de se mettre en retrait du syndicat et propose de passer la main. Le Conseil mesure tout son apport et sa vision depuis de nombreuses années et sa grande fidélité au SNADMSA. Monsieur CLOEREC propose de le remplacer et sollicite Madame Bénédicte FEUILLEUX pour intégrer le Bureau. Elle y représentera la CCMSA.

Il est procédé au renouvellement du Bureau et dans le cadre d'un vote à l'unanimité sont élus :

- Edgard CLOEREC : Président
- Etienne LE MAUR : Vice-Président
- Jean-Jacques LAFAYE : Trésorier
- Isabelle GUEGADEN-MOREAU : Secrétaire
- Bénédicte FEUILLEUX : Membre
- Thierry GIRARD : Membre
- Pauline SIRE : Membre

2.4. Recouvrement des cotisations

Monsieur LAFAYE indique qu'une relance a été réalisée à la rentrée auprès des Adhérents qui n'avaient pas réglé leur cotisation. Des retours ont eu lieu.

3. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'Assemblée Générale du SNADMSA s'est déroulée le vendredi 10 septembre dernier avec l'intervention de Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA. Le Conseil note que la formule « distancielle » est facilitante et favorise un bon taux de participation. Notre enjeu est que le discours se concrétise en actions concrètes. Il est rappelé qu'il y a des groupes de travail au niveau national auxquels certains des membres du Conseil participent (Mixité AD MSA, QVT).

4. ACTUALITE SYNDICALE

4.1. Groupe de travail CCMSA sur la Qualité de Vie (QVT) au Travail des Agents de Direction

Suite au retour de moments difficiles pendant la crise sanitaire, une dizaine de réunions se sont tenues et des propositions ont été présentées au Directeur Général et au Comité de Direction restreint. Aussi, un consultant a été sollicité et un séminaire sera organisé mi-novembre autour des questions du contexte opérationnel (charge de travail), d'interrogations sur le rôle des Agents de Direction à la CCMSA, mais aussi, sur des sujets de positionnement en termes de pratiques de travail (disponibilité, organisation du travail, partage de pratiques collectives).

Concernant le télétravail, le SNADMSA sera en soutien : autonomie d'organisation, pas de compte à rendre avec un objectif : exercice de la mission. Des temps de présence obligatoires sont évidemment nécessaires. Suivi des agendas. Notion de contrat moral qui dès lors qu'il est clair permet de prendre en compte le contexte de travail et les possibilités de travail hybride.

5. POSITIONNEMENT DU SNAD SUR LA NEGOCIATION DE LA COG

Le Conseil d'Administration de la CCMSA a voté la COG 2021-2025 avec 15 voix pour et 12 voix contre.

Il est souligné un fort engagement du Président, du Directeur Général et des équipes de la CCMSA sur le sujet.

Les résultats ne confortent pas toujours le régime et le discours très optimiste et est en décalage avec la perception du réseau. Les engagements proposés étaient le corollaire des moyens et les objectifs n'ont pas été adaptés aux efforts à produire sur les ressources. Là est le paradoxe. Nous sommes entre -4 et -9 % de baisse d'effectifs. Aucun modèle alternatif permettant d'absorber ces baisses de moyens n'a été envisagé au niveau national.

Les caisses auront, en tout état de cause, des efforts importants à réaliser. La question des salaires va devenir prégnante dans notre régime.

Nous n'avons pas encore de visibilité sur la date de signature de cette COG car les pouvoirs publics attendent que les enveloppes budgétaires soient recalées sur les deniers points de négociation comme le SDSI, par exemple, dont le budget ne sera pas totalement à la hauteur des besoins nécessaires : des renoncements et arbitrages doivent être réalisés avant signature.

Les cadres sont très serrés (RMPP, GVT etc.). Les contrats d'apprentissage seraient intégrés dans les CDD.

Côté Régime Général, des fusions de CAF et CPAM sont envisagées.

Par ailleurs, il est noté :

- des risques de tension également entre les Directions de caisses ; certaines considérant avoir réalisé davantage d'efforts sans que ceux-ci soient pris en compte dans les dotations ;
- des risques de tensions en internes entre le gel des salaires, le taux de remplacement et l'annonce de doublement des moyens pour les élus ;
- enfin, la question de la solidarité entre organismes (CCMSA/MSA/Imsa) : en lien avec l'effort important du réseau.

Le SNADMSA va demander un rendez-vous au Directeur Général pour début janvier 2022 (COG, négociation Cadres Dirigeants, ...).

6. QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle le respect nécessaire des rôles et missions de chacun entre politique et exécutif. Certains comportements d'élus et notamment de Présidents(tes) ne sont pas conformes à un fonctionnement normal et harmonieux ; situation de notre collègue Denis RAMET dont la Présidente présente un comportement inacceptable.

Le SNAD soutient D.RAMET dans ce moment difficile. Monsieur François-Emmanuel BLANC a été informé de la situation. Le SNAD va écrire au Président P.CORMERY et à François-Emmanuel BLANC afin de les alerter sur le comportement de la Présidente. François-Emmanuel BLANC s'est engagé à une médiation rapide avec une tierce personne afin d'envisager la suite. Le passage par cette étape est nécessaire. Le « recadrage » de la Présidente ne pourra passer que par la voie/voix politique.



Le Président,

Edgard CLOEREC